

Des enseignes vous permettent de payer en plusieurs fois pour faciliter l'achat: pourquoi cela peut-il être risqué?

Laura Van Lerberghe, et Jules Rasumny, publié le 14 avril 2022 à 19h40



Face au pouvoir d'achat qui diminue, de plus en plus de magasins et de sites internet proposent d'acheter à crédit. Autrement dit, payer en plusieurs fois, le plus souvent sans frais et sans intérêt. Ce n'est pourtant pas sans risque.

Vous devez acheter une nouvelle télévision ou votre machine à laver ne fonctionne plus ? Problème : votre budget est serré. Dans de plus en plus de magasins, il existe une solution : payer en plusieurs fois sans intérêt. Il s'agit d'une sorte de crédit gratuit. *"Pour certains achats chers, comme une télévision à 2.500 ou 3.000€, c'est toujours intéressant"*, estime un client. *"C'est une facilité pour les gens qui ont des petits moyens"*, ajoute un autre.

Près de 10% des Belges ont déjà eu recours à ce genre de paiement fractionné ou même à des paiements différés. Ce service est principalement proposé par des enseignes de vêtements.

Gare aux frais de retard

Dans certaines enseignes, le client peut étaler son paiement sur 12 mois. Ce dernier peut se faire sans intérêts mais parfois avec des frais. *"Le souci c'est que derrière ces taux d'intérêt à 0%, se cachent des frais de retard qui sont assez importants. En voyant la pub, le consommateur n'en est pas conscient. Et il peut souscrire à ce genre de crédit sans se rendre compte des problèmes que ça peut engendrer"*, explique Elisa Dehon, économiste à l'Observatoire du crédit et de l'endettement.

Il faut donc faire attention au type de crédit proposé par les magasins au risque de surendettement, comme le constatent les associations de consommateurs. *"Normalement, les prêteurs ont l'obligation de vérifier quelle est la forme de crédit qui est la plus appropriée par rapport à ce que vous voulez faire. Quand vous voulez acheter une machine à laver, on est censé vous présenter un prêt à tempérament et non pas une ouverture de crédit. On va être tenté par la suite de repuiser dans cette ouverture de crédit. Et là, on se verra facturer un taux d'intérêt de 12%"*, explique Julie Frère, porte-parole de Test-Achats.

L'ouverture de crédit, pas toujours appropriée à l'achat d'un bien

Concrètement, le prêt à tempérament permet de financer précisément le produit voulu. L'ouverture de crédit désigne quant à elle l'emprunt d'une somme via un contrat signé. *"Cela va vous tenter d'acheter une machine à laver, puis une télé puis éventuellement un smartphone, en réutilisant cette ouverture de crédit et en payant des frais relativement élevés"*, éclaire Julie Frère. Avant d'ajouter : *"Le problème, c'est qu'en magasin, on ne va pas vous proposer un prêt à tempérament mais cette forme d'ouverture de crédit qui n'est pas appropriée"*.

Pour éviter le surendettement, il existe une loi sur le crédit à la consommation. Les établissements doivent respecter des critères stricts notamment la solvabilité des emprunteurs. Mais cette loi ne s'applique pas aux crédits inférieurs à 200 euros.